

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121108-2012_B397-DE
Date de télétransmission : 16/11/2012
Date de réception préfecture : 16/11/2012



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE JOEL MANCEL



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

2012_B397

OBJET : Politique culturelle - Approbation d'un contrat de co-édition entre la C.P.A. / Musée Granet et « Images En Manœuvres Editions » pour l'exposition « la Montagne Blanche »

Le 8 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Marc Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson- DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GÉRARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN-Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean vice-président, Aix-en-Provence – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau donne pouvoir à PIN Jacky, vice-président, Rognes - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

Objet : Approbation d'un contrat de co-édition entre la CPA / Musée Granet et « Images En Manœuvres Editions » pour l'exposition « la Montagne Blanche ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé par le présent rapport d'approuver un contrat de co-édition entre le musée Granet/CPA et « Images En Manœuvres Editions » pour la réalisation du catalogue de l'exposition d'automne Bernard Plossu « La Montagne Blanche », qui se tiendra au musée Granet du 13 octobre au 16 décembre 2012 pour un montant de 12 282.90 € HT (TVA à 7%).

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son exposition d'automne Bernard Plossu « La montagne Blanche » du 13 octobre au 16 décembre 2012, le musée Granet propose les photographies de la donation faite au musée en 2010 par la Fondation Almayuda de Barcelone et par Bernard Plossu son auteur.

Ces 107 photographies inédites de la montagne Sainte-Victoire témoignent de l'inspiration de la lumière blanche qui a accompagné l'artiste durant ses nombreuses marches au sommet et aux alentours de la montagne.

Conscient de l'empreinte de ses illustres prédécesseurs peintres dans ce lieu choisi de la peinture, Bernard Plossu a dédié cette série à François-Marius Granet qu'il admire énormément. Ces paysages en format 17.5 x 26.5 cm côtoient des

miniatures (7.7 x 11.6 cm) du versant Est, prises par grand soleil dans les environs de Puylobier.

Pour cette exposition, le musée Granet/CPA est dans l'obligation d'éditer un catalogue avec la maison d'édition « Images En Manœuvres Editions », choisie par l'artiste donateur, Bernard Plossu. Cet éditeur a déjà publié onze titres de Bernard Plossu.

Le catalogue :

Il s'agit d'un ouvrage de 144 pages, de format 160 x 200, vendu au prix public de 20 € TTC et tiré à 2 000 exemplaires. Le coût total de ce catalogue s'élève à 24 565,80€ HT, soit 26 285,40 TTC ;

La contribution du musée Granet/CPA à la réalisation de ce catalogue est de 12 282,90 € HT (TVA à 7%) soit 13 142,70 TTC, à part égale avec l'éditeur.

Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions ;

VU l'avis de la Commission Culture en date du 17 octobre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le contrat de co-édition passé entre la CPA et « Images En Manœuvres Editions» ;

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer le contrat annexé ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;

DIRE QUE les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 322 Musée Granet compte 6236.

CONTRAT DE CO-EDITION

Entre les soussignées :

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

Dont le siège est 8, place Jeanne d'Arc CS 40868 – 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, Représentée par : Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ou son représentant, dûment habilitée aux fins présentes, par une délibération du Bureau communautaire du 8 novembre 2012,

Ci-après désignée « Musée Granet/CPA »

d'une part,

Et

Images En Manoeuvres Editions (Visual Art Design SAR) RCS Marseille 353 344 161, 14, rue des trois frères Barthélemy – 13006 Marseille, représentée par Arnaud Bizalio, éditeur.

Ci-après désigné « Images En Manoeuvres Editions »

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La maison d'édition Images En Manoeuvres Editions fait référence en matière de livres d'art et de photographies. Onze titres ont été publiés avec Bernard Plossu, depuis 1995. Une relation étroite, une connivence entre l'auteur et l'éditeur s'est développée au fil de chaque livre, et chaque fois un enthousiasme nouveau.

Images En Manoeuvres Editions a souhaité confectionner un ouvrage sur l'œuvre de Bernard Plossu, intitulé : LA MONTAGNE BLANCHE, randonnées sur la Sainte Victoire.

Compte tenu de la qualité de ce projet éditorial et de la maison d'édition qui le porte, le Musée Granet/CPA souhaite coéditer cet ouvrage avec Images En Manoeuvres Editions.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Description de l'ouvrage

Les caractéristiques de l'ouvrage sont les suivantes :

- Format 16 x 20 cm (à la française)
- Couverture rigide
- Nombre de pages : 144 pages
- Premier tirage : 2000 ex
- Prix de vente public : 20€

- Date de livraison : Mardi 25 septembre 2012 (Date d'entrée en Stock)
- Mise sous film à l'unité

Article 2 : Mentions devant figurer sur l'ouvrage

Sur chaque exemplaire de l'ouvrage (y compris ses réimpressions et rééditions) et des éventuelles versions étrangères (y compris leurs réimpressions et rééditions) l'éditeur s'engage à faire figurer les mentions suivantes :

- ❖ Couverture
 - le titre et le sous-titre
 - l'identité visuelle de Images En Manoeuvres Editions
 - l'identité visuelle du musée Granet/CPA
- ❖ 4^{ème} de couverture
 - l'ISBN et le code à barres
- ❖ Ainsi que, en leurs lieux et places, tous les copyrights et logos nécessaires à la publication et indiqués par le musée Granet/CPA.

Ces pages donnent lieu à un "bon à tirer" de la part du musée Granet/CPA et de l'éditeur.

Chaque exemplaire portera la mention de copyright suivante :

© Images En Manoeuvres Editions, 2012

© Musée Granet / Communauté du Pays d'Aix, 2012

Article 3 – Financement

Les parties concourent chacune au prorata de leurs parts dans la Coédition telles que définies ci-dessous au financement de toutes les dépenses et charges nécessaires à l'édition et à la fabrication de l'ouvrage :

- Part de la Coédition d'Images En Manoeuvres Editions : 50% (cinquante pour cent)
- Part de la Coédition de Musée Granet/C.P.A. : 50% (cinquante pour cent)

Pour le Musée Granet/C.P.A. le financement interviendra dès la sortie de l'Ouvrage, et lors de l'appel de fonds d'Images en Manoeuvres Editions pour un montant total de 13142,70€ TTC.

Le Musée Granet recevra en contrepartie 1000 exemplaires de l'ouvrage.

Les frais de transports de ces exemplaires sont inclus.

Les exemplaires appartenant au Musée Granet sont destinés à ses services gratuits (justificatifs auteurs, justificatifs agences et presse, justificatifs prêteurs, justificatifs hôtes de marque, justificatifs services internes à la mairie,...)

Article 4 : Gestion de la co-édition

Les éditions Images En Manoeuvres Editions sont désignées comme le gérant de la co-édition. À ce titre, elles se chargent de l'administration et de la comptabilité de la co-édition dans les conditions définies à l'article suivant et agissent à l'égard des tiers au nom de la co-édition. Les frais exposés à cet effet sont pris en charge par la co-édition à hauteur de 0.06 % des ventes de la période calculées sur le prix public de vente hors taxes.

Images En Manoeuvres Editions assurera la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de la conception et de la fabrication du livre. La délégation de production lui est confiée afin d'honorer toutes les dépenses afférentes à cette réalisation.

La validation des contenus (textes et images) est assurée par le musée Granet/CPA.

Article 5 – Commercialisation et diffusion de l'ouvrage

La commercialisation et la distribution de l'ouvrage sont confiés exclusivement à Images En Manoeuvres Editions pour les ventes aux particuliers et en librairie générale.

Article 6 – Facturation

Le musée Granet versera la somme due dès la signature du présent contrat, sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires. Les factures sont à adresser à l'Agent comptable du musée Granet/CPA

Article 7 : Apurement des comptes

Images En Manoeuvres Editions adressera au musée Granet/CPA au mois de mars de chaque année un état des ventes réalisées au cours de l'exercice précédent.

Article 8 : Soldes et mise au pilon

À compter de deux ans après la mise en vente de l'ouvrage, si elles jugent que leur stock dépasse le nombre d'exemplaires nécessaires pour répondre aux demandes courantes d'achat, les éditions Images En Manoeuvres Editions pourront se défaire des exemplaires en excédent, soit par leur mise au pilon, soit par leur vente en solde au prix qu'elles pourront en obtenir, à condition d'aviser le musée Granet/CPA de leurs intentions par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois à l'avance. Dans les trente jours suivant l'avis qui lui aura été donné de la vente en solde ou de la mise au pilon, le musée Granet/CPA devra faire connaître aux éditions Images En Manoeuvres Editions, par lettre recommandée avec accusé de réception, s'il préfère racheter lui-même les exemplaires.

Dans cette hypothèse, le prix de rachat ne pourra être inférieur au prix de vente proposé par le soldeur. Le produit de la vente en solde restera acquis à Images En Manoeuvres Editions si les exemplaires sont soldés à moins de vingt-cinq pour cent du prix de vente au public hors TVA.

À tout moment, Images En Manoeuvres Editions pourra faire détruire les exemplaires défectueux sans en aviser le musée Granet/CPA, à seule charge pour Images En Manoeuvres Editions d'en tenir un état justificatif qu'ils feront parvenir au musée avec les comptes annuels.

Article 9 – Cas malheureux

En cas d'incendie, inondation, ou encore de tout cas de force majeure ayant eu pour conséquence la détérioration, la destruction ou la disparition de tout ou partie des exemplaires en stock, aucun des co-éditeurs ne pourra être tenu pour responsable des exemplaires détériorés, détruits ou disparus et il ne sera dû par lui aucun droit ni indemnité relatifs à ces exemplaires à condition qu'il ait fait assurer son stock pour une valeur correspondant au prix de revient unitaire prévisionnel de l'ouvrage. De ce chef, les co-éditeurs renoncent réciproquement à tout recours allant contre

l'autre. Toute indemnité afférente, et notamment l'indemnisation versée par la compagnie d'assurance sera constatée dans les produits de la co-édition.

Article 10 : Autorisation

Chacune des parties est autorisée à mettre en ligne sur son site internet le visuel représentant la couverture de l'ouvrage ainsi que la 4^{ème} de couverture ou des éléments tirés de la 4^{ème} de couverture en vue d'assurer la promotion de l'ouvrage.

Article 11 : Promotion de l'ouvrage

Les parties s'engagent à faire mention de la co-édition «Images En Manoeuvres Editions – musée Granet/CPA» sur tout le matériel de promotion.

Chacune des parties fait apparaître l'ouvrage dans le catalogue de ses productions, lorsqu'il existe. Chaque partie supporte seule, ses propres frais de publicité et de promotion générale ; seules les opérations de publicité spécifiques décidées d'un commun accord entre les parties sont prises en charge par la co-édition.

Article 12 : Modification au contrat

Toutes les modifications aux conditions prévues par le présent contrat seront apportées par voie d'avenant.

Article 13 : Litiges

Pour tout litige ou contestation lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable.

En cas d'échec de la négociation amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, même en cas de demande incidente ou en cas de pluralité de défendeurs.

Fait à Aix en Provence, le
En deux exemplaires originaux.

Pour :

La Communauté du Pays d'Aix

Images En Manoeuvres Editions

Habilité par la délibération N°
du Bureau communautaire du 8 novembre 2012

Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Président

Monsieur Arnaud BIZALION
Editeur

OBJET : Politique culturelle - Approbation d'un contrat de co-édition entre la C.P.A. / Musée Granet et « Images En Manœuvres Editions » pour l'exposition « la Montagne Blanche »

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2012